



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Le préfet

Cergy, le 31 mars 2020

Le préfet du Val-d'Oise

à

Mesdames et messieurs les maires du Val-d'Oise

En copie :

- Madame la présidente du Conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les présidents des communautés d'agglomération et de communes du Val-d'Oise

Objet : Accompagnement des personnes vulnérables sur les campements, les bidonvilles et les aires d'accueil des gens du voyage

P.J : Tableau de suivi des campements et bidonvilles dans le Val-d'Oise  
Guide de préconisations pour l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage dans le cadre de l'épidémie du COVID-19

Notre pays travers une crise sanitaire sans précédent. La mobilisation de toutes les forces vives de la Nation est nécessaire pour endiguer la propagation du virus COVID-19 et venir en aide à toutes les personnes en détresse. Le président de la République l'a exprimé clairement ; il nous faut collectivement garantir que *« pour les plus précaires, les plus démunis, pour les personnes isolées, nous faisons en sorte, avec les grandes associations, avec l'appui des collectivités locales et leurs services, qu'ils puissent être nourris, protégés ; que les services que nous leur devons soient assurés »*.

Dans ce sens, le Gouvernement a d'ores et déjà pris la décision de reporter la trêve hivernale de 2 mois, soit jusqu'à fin mai 2020, de suspendre les expulsions locatives jusqu'à cette même date et d'assurer la mise à l'abri de toutes les personnes vulnérables.

J'ai ainsi demandé aux acteurs associatifs d'assurer la continuité des missions en matière d'hébergement d'urgence et d'accompagnement social. Bien entendu, dans cette organisation, le SIAO (et son N° Vert, le 115) demeure le pivot du dispositif d'accueil et d'orientation de ces publics.

Je souhaite ici attirer votre attention sur des publics particulièrement exposés et vulnérables face au risque sanitaire, à savoir les gens du voyage et les personnes vivant sur des campements ou bidonvilles.

Outre la mobilisation des services de l'État et des acteurs associatifs, l'intervention des collectivités locales est fondamentale pour assurer la protection de ces publics et garantir la satisfaction des besoins humanitaires essentiels, c'est-à-dire l'accès à l'eau potable, l'alimentation et le cas échéant l'accès aux soins. Il s'agit pour ces publics de ne pas braver le confinement en quittant les campements à la recherche de ces services et biens de première nécessité. C'est également un enjeu de santé publique pour l'ensemble de la population.

Au 31 mars 2020, le Val-d'Oise compte 26 campements qui abritent une population totale estimée à 1231 personnes, dont 420 mineurs. Le dernier recensement effectué par le ministère chargé du Logement (DIHAL) indique que plus de 50 % de ces campements ne disposent pas d'un accès immédiat à l'eau. Je sais que les membres du corps préfectoral ont d'ores et déjà pris des contacts avec certains d'entre vous sur ce sujet.

En outre, au-delà de ces 27 campements recensés, il existe d'autres sites d'installation de gens du voyage sédentarisés pour lesquels il s'agira également d'avoir la plus grande attention sur le bon accès aux fluides et à l'aide alimentaire.

Aussi, au titre des pouvoirs de police des maires, tels que prévus par le code général des collectivités territoriales et notamment en ses articles L2212-2 et L2224-7, en matière de mesures d'assistance et de secours et de distribution d'eau potable, je vous demande de tout mettre en œuvre afin de permettre à ces populations d'accéder à l'eau, y compris par l'installation de citernes si besoin.

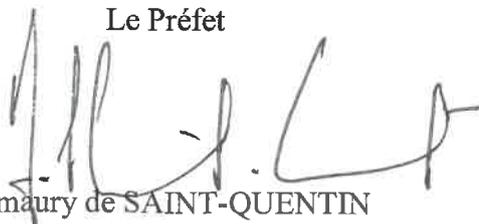
Concernant la distribution des produits de première nécessité et en particulier l'aide alimentaire, celle-ci doit s'organiser sous la responsabilité de l'Etat en lien avec le Conseil départemental, les collectivités locales et les associations spécialisées. Je vous remercie de m'indiquer les actions mises en place par votre commune dans ce domaine, notamment par vos CCAS en termes de délivrance des colis alimentaires ou de tickets services. Il s'agit de coordonner nos actions afin d'assurer la complémentarité et la couverture territoriale la plus large possible.

S'agissant des équipements d'accueil des gens du voyage, le maintien du lien avec les familles installées sur les aires d'accueil et les terrains familiaux locatifs facilitera le confinement, le soutien et la prise en charge sanitaire. Il convient de continuer à assurer leur ouverture et leur bon fonctionnement, notamment en assurant l'enlèvement des ordures ménagères régulièrement et l'accès aux fluides. Un lien étroit doit être entretenu avec les familles, au moins par le biais d'une astreinte technique et téléphonique.

Sur l'ensemble de ces sujets, je vous invite également à me faire remonter toutes difficultés que vous pourriez rencontrer ou qui vous serait signalé sur l'adresse mail dédiée à cet effet : [pref-covid19@val-doise.gouv.fr](mailto:pref-covid19@val-doise.gouv.fr)

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour assurer la protection de nos concitoyens les plus fragiles et vulnérables.

Le Préfet



Amaury de SAINT-QUENTIN